

Envie d'aider ? Rejoindre la réserve civique ou la plate-forme "Renfort Covid"



Vous voulez aider autour de vous mais ne savez pas en quoi vous pouvez être utile ni comment faire ? Voici les 2 options qui s'offrent à vous :

Réserve Civique :

Face à l'épidémie de Covid 19, le Gouvernement appelle à la mobilisation de tous. Les citoyens qui souhaitent semobiliser peuvent faire acte de candidature sur le site :<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>Pour information, 4 missions sont dévolues à la réserve civique :- Aide alimentaire et d'urgence : distribution des produits de première nécessité (aliments, hygiène?) et des repas aux plus démunis.- Garde exceptionnelle d'enfants : aide à la garde des enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance.- Lien avec les personnes fragiles isolées : participation à maintenir le lien (téléphone, visio, mail...) avec des personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap.- Solidarité de proximité. faire les courses de produits essentiels pour ses voisins les plus fragiles.

Renfort Covid :

Devant l'urgence de la situation, l'ARS Centre-Val de Loire lance un appel à la mobilisation, en suscitant l'engagement volontaire. Dès aujourd'hui, **toute personne travaillant ou ayant travaillé dans le domaine de la santé** peut s'inscrire pour venir en soutien des équipes en première ligne. Grâce à **l'application mobile Medgo**, les établissements de santé et médico-sociaux peuvent exprimer leurs besoins et avoir accès à la liste des professionnels volontaires, pour les mobiliser en renfort.

Concrètement, ça se passe comment ?

- Chaque établissement de santé ou médico-social doit créer un compte et préciser ses besoins urgents en professionnels.

L'ARS a invité les établissements à créer leur compte. - Les professionnels volontaires se rendent sur www.renfort-covid.fr, téléchargent l'application Medgo et renseignent leur métier, leur disponibilité et leur zone géographique d'intervention souhaitée, pour proposer leurs services aux établissements.] - Les professionnels inscrits recevront une notification quand un établissement de leur territoire exprimera un besoin de renfort.